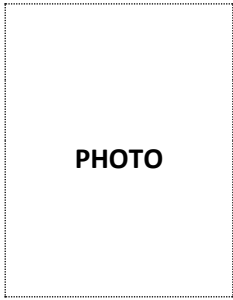


Numéro d'adhérent :

FICHE D'INSCRIPTION UTL MARSEILLE 2024-2025

Cocher **TARIF PLEIN** **NON IMPOSABLE**



NOM **Prénom**

Né(e) le **Ville** **Code postal**.....

Pays de naissance **Nationalité**

ADRESSE POSTALE

.....

Code postal **Ville**

Coordonnées TEL (principales) :

ADRESSE MAIL :

(TRES IMPORTANT : L'adresse mail est INDISPENSABLE pour toute communication. Elle doit être écrite EN MAJUSCULES, très lisiblement, notamment les points et les tirets)

RAPPEL PIECES A FOURNIR : Fiche d'inscription signée / Une photo récente
 Pour les tarifs réduits (1) : Copie de l'avis d'imposition 2023 avec la mention non imposable sur le revenu et non assujetti aux prélèvements sociaux
 Paiement par chèque **à l'ordre de l'Agent Comptable AMU** (merci d'établir un chèque par enseignement choisi ; si un enseignement n'ouvrait pas à la rentrée, le chèque vous sera rendu) / Possibilité de paiement par CB sur place

**POUR REMPLIR LE TABLEAU CI-DESSOUS SE RÉFÉRER AU DOCUMENT « PLANNING ENSEIGNEMENT MARSEILLE »
 SUR LE SITE INTERNET : <https://utl.univ-amu.fr/activites-a-marseille>**

FORMAT ENSEIGNEMENT	TITRE DE L'ENSEIGNEMENT CHOISI	ENSEIGNANT	JOUR	HORAIRE	TARIF
TOTAL					

Pour la pratique d'une activité sportive :

J'atteste ne pas avoir de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée

Je déclare avoir pris connaissance du règlement de l'UTL. et accepte l'ensemble de ses clauses.

Fait à **Le** **Signature :**

RÈGLEMENT INTERIEUR

L'Université du Temps Libre, UTL, qui a pour mission de diffuser et transmettre de la culture scientifique à partir de programmes culturels ouverts au plus grand nombre, est un service d'Aix-Marseille Université, AMU. Elle est soumise en tant que telle à la réglementation d'AMU et à celle des universités françaises ; le service de l'UTL ne dispose pas de subventions.

ARTICLE 1 : MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

Pour assurer la qualité et la mise en œuvre de ses programmes, l'UTL mobilise des ressources et s'engage auprès d'experts et d'universitaires sur une année. Toute participation à une activité est soumise à une inscription préalable, effective lors de la remise du dossier d'inscription et de son paiement.

Une inscription effective est définitive, personnelle, et ne peut pas faire l'objet d'un remboursement. Toutefois, à l'issue du 1^{er} cours et sous réserve de place disponible, il est possible de demander d'intégrer un autre cours que celui initialement choisi dans le même format d'enseignement. Toute demande de changement doit être faite par écrit.

L'ouverture de chaque formation exige un nombre minimum d'inscrits ; si un cours ne peut pas avoir lieu, **du fait de l'administration**, le participant pourra choisir un autre cours ou se faire rembourser.

Les enseignements de l'UTL sont assurés en présentiel. Pour autant, certains enseignements pourront être dispensés à distance.

Dans le cas d'une situation exceptionnelle, l'UTL, en accord avec les enseignants, se réserve le droit de dispenser ses enseignements à distance et/ou d'alterner les enseignements en présentiel et à distance.

Le site internet de l'UTL utl.univ-amu.fr est l'outil de référence mis à disposition pour régulièrement suivre toutes les informations utiles et nécessaires au bon déroulement des enseignements et aux éventuelles modifications.

La programmation des enseignements est faite sur la base de calendriers annuels, qui peuvent être soumis à des modifications n'ouvrant pas à remboursement. Les dates sont communiquées par mail aux participants et modifiées dans les calendriers sur le site.

La deuxième partie du mois de juin est dédiée au rattrapage de cours.

ARTICLE 2 : DEVOIRS ET OBLIGATIONS DU PARTICIPANT

Nos secrétariats sont ouverts au public de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Pour des raisons de sécurité et de qualité des enseignements, **aucune personne ne peut suivre un cours sans y être inscrite.** Les participants sont tenus de respecter les créneaux horaires choisis au moment de leur inscription, de respecter les horaires de cours et de faire preuve de ponctualité.

En début de cours des feuilles de présence permettent de vérifier l'inscription des participants au cours fréquenté. Il est demandé impérativement à chacun de signer la feuille de présence en face de son nom. La pratique sportive est subordonnée à l'absence de contre-indication attestée.

Dans le cas d'inscription à un enseignement à distance ou d'un possible recours à des enseignements à distance (cf. article 1), **les participants doivent maîtriser l'outil informatique, disposer d'une connexion internet ainsi que des outils technologiques adaptés ;** Pour le site de Marseille, les participants ont la responsabilité de s'inscrire sur l'espace numérique de travail (ENT) d'Aix Marseille Université (une procédure guide est affichée sur le site internet de l'UTL Marseille).

En application du droit de la propriété intellectuelle, tout enregistrement, photo ou diffusion de cours est interdit, sans accord explicite de l'enseignant et/ou de l'UTL.

Les participants s'engagent à se conformer aux règles et usages de bonne utilisation des locaux : propreté, installation des salles, règles de sécurité, ainsi qu'à respecter les consignes d'accès et d'utilisation des équipements.

Chaque participant certifie être couvert par une assurance de responsabilité civile.

ARTICLE 3 : DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aix-Marseille Université s'étant investie de façon ambitieuse dans une démarche de développement durable, l'UTL s'efforce de réduire la consommation de papier. Tous les programmes de l'UTL sont disponibles sur le site internet régulièrement mis à jour : utl.univ-amu.fr

A ce titre, l'attestation d'inscription sera envoyée par mail, sur demande, dès lors que l'inscription est définitive.

Des écrans d'accueil ou des vitrines ainsi que le site web affichent chaque jour les emplois du temps et événements organisés ainsi que les changements de dernière minute.